



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 60029

Numéro SIREN : 324 264 290

Nom ou dénomination : @COM.EXPERTISE - STE D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2013 sous le numéro de dépôt 696

**@ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 7 BOULEVARD DANTON
47300 VILLENEUVE SUR LOT
324264290 RCS AGEN**

**EXTRAIT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2012**

L'an Deux mille douze,
Le 31 Décembre,
A 17 Heures,

Les associés de la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, divisé en 10000 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 7 Boulevard Danton - 47300 VILLENEUVE sur LOT, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance. Les associés présents ou représentés possédant ainsi 9187 parts, sur les 10000 parts composant le capital social, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PECHMAGRE CAMINADE, gérant associé.

Monsieur ALAIN LORGERON, et Monsieur EDMOND CAUBRAQUE Commissaires aux Comptes titulaire, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 14 Décembre 2012, sont absents.

APC

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Lecture du rapport de gestion du groupe,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012 et quitus à la gérance,
- Approbation des comptes consolidés au 30 juin 2010,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes en remplacement d'un Commissaire aux Comptes démissionnaire,
- Autorisation de se porter caution au titre de prêts effectués par nos sociétés filiales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2012,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport de gestion du groupe,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance, puis du rapport du

APC

Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

../..

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Alain LORGERON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Edmond CAUBRAQUE, Co-Commissaire aux Comptes titulaire et de la société CABINET AVIANO et ASSOCIES, commissaire aux comptes suppléant et de la société AUDITEC AQUITAINE, co-commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et la société AUDITEC AQUITAINE ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de co-Commissaire aux Comptes suppléant, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de Monsieur Alain LORGERON, Commissaire aux Comptes titulaire
- de renouveler le mandat de Monsieur Edmond CAUBRAQUE, co-commissaire aux Comptes titulaire
- de renouveler le mandat de la Société CABINET AVIANO et ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant,
- et de nommer Monsieur Pierre ROHFRIEHS domicilié 15 rue Anna Jacquin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, en qualité de nouveau co-Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

../..

APC

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Pour extrait certifié conforme à l'original
La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final horizontal stroke.